

■ MATÉRIEL POUR LES COMBATTANTS

Nous attirons votre attention sur l'importance que les participants devront accorder quant à leur matériel.

En cas d'absence d'un matériel obligatoire, d'une détérioration, d'un défaut ou manque de qualité susceptible de ne pas apporter le niveau de protection jugé nécessaire par l'organisateur, le combattant ne pourra être autorisé à participer.

Pour plus de détails, se référer au règlement officiel.

Matériel obligatoire :

✓ **Gants ou mitaines garantissant un amorti confortable**

(voir fiche spéciale pour les gants, jointe en annexe)

✓ **Protège-dents** (simple ou double, au choix)

✓ **Coquille**

✓ **Protège-tibias**

✓ **Tenue vestimentaire correcte**

- pour le haut du corps :

Port de tee-shirts à manches courtes ou longues, ou vestes de type kimono.

Torse-nu et débardeurs interdits

- pour le bas du corps :

Port du short ou du pantalon (au choix)

Matériel facultatif : (autorisé mais non obligatoire)

Genouillères et coudières souples, ne présentant pas de partie rigide (mousse, néoprène...)

Chaussures souples, à semelles lisses, ne présentant pas de partie rigide

(type boxe ou lutte, PROPRES et réservées à l'usage en salle.

Matériel interdit :

Tous types de matériels pouvant présenter un danger, sales, déchirés ou porteurs de textes ou d'images contraires à l'esprit du combat-complet ou des bonnes mœurs.

Les protections non citées précédemment (casques, plastrons...)

L'organisateur se réserve le droit de désigner et refuser tous matériels non-conformes



Le Sport
en Liberté

